



DÉFI SERVICES PUBLICS

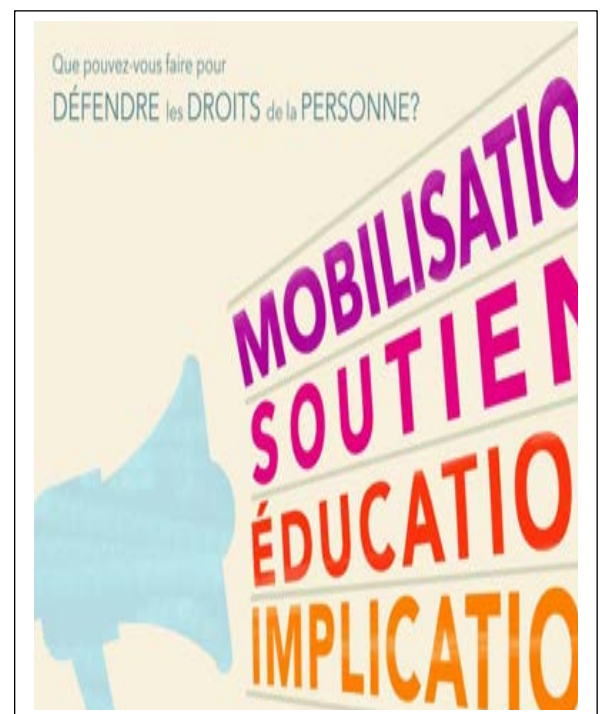
Pour des services centrés sur les besoins des personnes qui ont une déficience intellectuelle et leur famille.

REGROUPEMENT DE PARENTS DE PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE MONTRÉAL

DE LA CONCERTATION À LA REVENDICATION

La conjoncture actuelle n'est plus celle d'il y a 20 ou 30 ans et l'effritement des services publics appelle à un redéploiement des engagements militants. En effet, pour que les populations les plus vulnérables puissent faire entendre leur voix, parmi lesquelles il y a les personnes handicapées, il faut que les organisations qui les représentent reviennent à l'essentiel de leur mission, non pas celui de la concertation et de la promotion qui est devenu obsolète, mais celui, nouveau, de la revendication et de la mobilisation.

Ce changement d'orientation suppose une autre vision de l'action communautaire et un nouveau réalignement des forces en fonction des réalités actuelles et de l'entêtement du MSSS à poursuivre le délitement des services. Il n'y aura pas de chemin facile et les actions à mener devront se déployer autant au niveau de la société civile qu'à celui des groupes communautaires et des familles.



EN UN COUP D'ŒIL

- La petite histoire d'un long engagement politique et éditorial
- La fin d'une époque : perte de services et refus du dialogue
- La mise en veilleuse de la promotion et de la défense des droits
- Le choix de la revendication
- La mission du nouveau bulletin du Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal

La petite histoire d'un long engagement politique et éditorial

Depuis sa création au début des années 1980, le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal a créé et produit trois bulletins qui ont profondément marqué les étapes de son évolution.

Le premier bulletin du Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal s'appelait **Attitudes**. Il insistait alors sur la normalisation des personnes qui présentaient une déficience intellectuelle et sur leur capacité à intégrer la société. La naissance de l'OPHQ et le renforcement des associations de personnes handicapées soutenaient et guidaient ce large mouvement d'intégration sociale.

Moins analytique, plus informatif et davantage centré sur la vie associative de notre organisme, **Parents-Défi** a succédé à **Attitudes** au début des années 1990 jusqu'à son remplacement en 1996 par **Option Intégration**. De 1996 à 2009, notre association a produit et diffusé plus de trente numéros de ce bulletin que l'on peut d'ailleurs retrouver sur notre site web à l'adresse suivante : www.rppadim.com

Si ces trois séries de publications ont marqué la vie de notre organisme, elles ont aussi exprimé les besoins des personnes qui présentaient une déficience intellectuelle et ceux de leur famille. Les enjeux qui caractérisaient l'intégration sociale des personnes que l'on appelle aujourd'hui « différentes » n'ont pas manqué d'être analysés de même que les lacunes dans l'offre des services disponibles à l'époque.

Depuis, les restrictions budgétaires et les règles de gestion néolibérales imposées aux établissements ont fragilisé davantage les services publics, au point que les services privés à buts lucratif et non lucratif sont maintenant considérés comme des solutions acceptables à la dérive des services publics. C'est à l'analyse de cette double dérive que **DÉFI SERVICES PUBLICS** consacrera ses pages.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

RPPADIM

911, Jean-Talon Est, local 227 A, Montréal, Québec H2R 1V5

Tél. : (514) 255-3064, Téléc. : (514) 255-3635

www.rppadim.com

marcelfaulkner@rppadim.com



DÉFI SERVICES PUBLICS

est produit et diffusé par le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal (RPPADIM)

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION
Marcel Faulkner

RÉVISION DES TEXTES
Ginette Déziel

MISE EN PAGE
Élise Daviault

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

PERTE DE SERVICES ET REFUS DU DIALOGUE

LA DÉTÉRIORATION DES SERVICES

Nous avons longuement et abondamment documenté la détérioration des services spécialisés destinés aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle et à leur famille¹. Celle-ci prend essentiellement trois formes. La première consiste à transférer à la première ligne, au milieu communautaire et à d'autres réseaux certains services de soutien à la personne et aux proches qui autrefois étaient assurés par des établissements spécialisés. La deuxième forme consiste tout simplement à fermer les plateaux de travail et les centres d'activités de jour sous le prétexte que les usagers n'y font plus de nouveaux apprentissages. La troisième forme consiste à convier en soustraitance des services qu'ils offraient anciennement comme cela est le cas dans le secteur résidentiel avec les ressources intermédiaires.



Cette décentralisation des services s'est accompagnée au fil des ans d'une dilution du caractère spécialisé de l'adaptation compte tenu du fait que les compétences des prestataires de services ne sont pas toujours à la hauteur de leur prétention. Autrement dit, les services d'adaptation ont perdu en spécificité ce qu'ils ont gagné en étendue, alors que le MSSS donne encore aujourd'hui l'impression de vouloir limiter le rôle des établissements de deuxième ligne à une fonction de conseillers en adaptation plutôt que de privilégier leur mission fondamentale.

¹ Marcel Faulkner, *Un réseau en perte de mission. Les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal, 2018; *Refonder les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal, 2019.

De fait, leur mission semble maintenant s'organiser autour de deux axes principaux. Premièrement, celui d'une fonction de diagnostic et de référence des personnes hors établissements selon un principe de délégation en cascade de leurs responsabilités. Deuxièmement, celui de la dispensation de services spécialisés aux personnes et aux familles uniquement quand la situation s'aggrave et que les autres ressources, malencontreusement désignées sous l'appellation de « facteurs de protection », sont incapables de répondre aux besoins.

UN MINISTÈRE DÉCONNECTÉ ET UN RÉSEAU FERMÉ SUR LUI-MÊME

Mais là ne s'arrête pas la crise des services publics. Les réformes que les divers gouvernements ont mis en œuvre ajoutent aux lacunes des services de santé et des services sociaux des dysfonctionnements dont les personnes et les familles doivent supporter les conséquences. Des monstres administratifs ont été créés, les instances de consultation et tous les corps intermédiaires susceptibles de faire valoir leur expertise ont été réduits au silence et une reddition de compte qui s'avère particulièrement contre-productive a été mise en place. Le dernier gouvernement libéral a même poussé l'audace jusqu'à éliminer les instances de représentation de la population pour mieux centraliser le pouvoir de décision. Ce faisant, il a fermé la porte au dialogue social et a muré le réseau dans le consentement obligé et le silence des employés.



L'enfermement du MSSS sur lui-même et son refus du dialogue social ne datent pas de la loi 10 du ministre Barrette. Plusieurs organismes ont souvent déploré que la concertation et la représentation se heurtent depuis longtemps à l'opacité des structures administratives, au cloisonnement des services, à la distance que le MSSS en particulier maintient à leur égard et le peu de résultats que leurs interventions donnent.

En somme, s'il est arrivé, et qu'il arrive encore quelquefois, que la **concertation** enregistre quelques gains, il faut bien reconnaître que c'est au prix de beaucoup de patience et d'une grande persévérance que les groupes y parviennent. Et si la **promotion** et la défense des droits ont connu certains succès à **une époque bien différente** de celle que l'on connaît actuellement, il faut aussi admettre qu'il est difficile aujourd'hui de faire valoir les besoins des populations les plus vulnérables. L'époque au cours de laquelle les groupes de représentation avaient le sentiment de participer à un système de représentation et de participation sociale dans lequel ils pouvaient jouer leur rôle efficacement est révolue.

LA MISE EN VEILLEUSE DE LA PROMOTION ET DE LA DÉFENSE DES DROITS

Le sentiment d'impuissance qui domine le milieu communautaire actuellement est le résultat de plusieurs facteurs dont au premier chef celui de l'attitude de fermeture des instances politiques. Mais à elle seule, cette attitude, aussi déplorable soit-elle, n'explique pas tout. D'autres facteurs expliquent le quasi abandon par le milieu communautaire de sa fonction de défense et de promotion collective.

La priorité accordée par le milieu associatif aux services qu'il dispense et la logique commerciale et entrepreneuriale que cette offre engendre au sein des groupes les détournent de l'action à long terme qui apparaît trop souvent comme étant une perte de temps. Il en est de même des membres des associations qui, considérant que les services qu'ils obtiennent sont une solution à leurs besoins, même si celle-ci est temporaire et incomplète, tolèrent en silence leur abandon par les services publics.

LA NEUTRALISATION DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

L'exercice de la promotion et de la défense des droits requiert une expertise qui s'acquiert dans la durée, ce qui va à l'encontre de la recherche de résultats immédiats susceptibles d'inciter les membres et les salariés des groupes à poursuivre leur action. Par ailleurs, les énergies à déployer dans le domaine de la promotion, même pour parvenir à des résultats modestes, sont considérables et les exigences de la revendication ont de quoi décourager les militants les plus fervents. D'autant plus que la promotion et de la défense des droits est une fonction qui doit s'exercer, non seulement à l'endroit de l'État, mais également à l'endroit de tous ceux qui interviennent dans le secteur des services sociaux. Cela inclut le secteur privé qui guette les occasions de s'immiscer dans ce secteur, et les organismes communautaires eux-mêmes qui espèrent élargir leur offre de services.

Mais l'effet le plus pernicieux de la neutralisation du milieu communautaire et du repli sur soi réside davantage dans l'intériorisation du défaitisme qui devient même chez plusieurs une règle de conduite. On entend souvent des représentants d'organismes affirmer : « On ne peut rien contre le système, il est trop fort ». D'autres déclarent : « Le temps des réformes est fini, on ne reviendra pas en arrière ». D'autres encore, plus avisés, disent : « Inutile de se battre, si on n'est pas certain de gagner ». Si ces propos comportent une part de vérité et de bon sens, il n'en exprime pas moins un pessimisme qui va à l'encontre des intérêts des personnes que le milieu communautaire est censé défendre.

LES VOIES DE SORTIE DE LA PROMOTION

Des indices laissent croire que les groupes qui devraient tendre leurs efforts vers la défense des droits et de la promotion des intérêts ont pris acte des impasses de la concertation et de la promotion menées selon ses formes traditionnelles et que leur absence de prise sur la détérioration des services publics les a conduits presque naturellement, peut-être même inconsciemment, à modifier leur stratégie d'intervention.



Ce changement semble prendre trois formes. La première consiste à saisir les occasions de se faire entendre et de mener quelques revendications à la pièce en considérant les moyens dont ils disposent et le degré de mobilisation susceptible d'être déployé. Il y a évidemment dans ce choix une certaine prudence et une sagesse certaine comme en témoignent les interventions des associations provinciales qui ont demandé de modifier le protocole de triage lors de la pandémie et celui de la vaccination qui étaient tous deux défavorables aux personnes handicapées. Mais ces occasions de réagir collectivement sans être obligé de mener une action à long terme sont peu nombreuses et leurs impacts sont relativement limités.

À cette première forme d'action s'ajoute celle du recours à la « com » comme si l'émission de communiqués de presse était l'alpha et l'oméga de l'action collective. Si jouer le jeu des médias pour attirer l'attention tout en se conformant aux exigences d'une communication de masse qui met l'accent sur le caractère émotif des événements ou des situations peut être efficace en certaines circonstances, cette stratégie est loin d'être suffisante et atteint rapidement ses limites.

Enfin, la dernière orientation qui semble se dessiner est celle qui prend acte des avancées des services privés et communautaires et les considère comme étant aussi légitimes et appropriés que les services publics. Pourquoi, en effet, s'attarder à les différencier quand la demande de services excède l'offre et que les services publics sont en déclin? La proposition concernant l'assistant au parcours de vie, dans la mesure où il a un rôle à jouer dans la recherche de services, renoue avec la proposition du courtage de services des années 1990 et s'inscrit parfaitement dans cette volonté de ne plus différencier les services et de laisser les personnes et les familles faire leur choix. Mais encourager, ne serait-ce qu'indirectement, le recours aux services privés à but lucratif et non lucratif est-elle la voie à suivre?

LE CHOIX DE LA REVENDICATION

Le temps n'est-il pas venu de se ressaisir et de questionner nos conduites? En dépit de toutes les difficultés, des tâches qui s'accumulent, et des besoins qui augmentent, le moment n'est-il pas venu de contrer l'effritement des services publics, de défendre avec détermination les intérêts des personnes qui ont une déficience intellectuelle et ceux de leurs familles et de promouvoir une offre de services publics de qualité ? Le milieu communautaire ne doit-il pas revenir à l'essentiel, à savoir les besoins réels des familles, et reprendre l'initiative, non pas celle de la concertation ou de la promotion au sens courant du terme, mais celle de la revendication et de la mobilisation ? Mais, ce changement d'orientation suppose une autre vision de l'action communautaire et un réalignement des forces en fonction des réalités actuelles des personnes vulnérables et de l'entêtement du MSSS à poursuivre le délitement des services sociaux.



En effet, la voie à emprunter est autrement plus exigeante que celle de la représentation et de la concertation. Elle n'est pas non plus sans présenter de nombreux défis parmi lesquels il convient de mentionner les conditions de la revendication et la planification des actions.

LE DÉFI DE L'ENGAGEMENT

Il va de soi que défendre les intérêts des personnes qui ont une déficience intellectuelle et ceux de leurs familles, tout en alimentant dans la durée la détermination nécessaire pour y parvenir, présente un immense défi quand chaque groupe est libre de disposer de son temps et de ses énergies comme il l'entend. Nous le savons, la collaboration généreuse et efficace n'a rien d'automatique, surtout quand chaque groupe poursuit ses propres objectifs et que son temps est compté.

S'engager dans une démarche collective implique que les groupes acceptent d'y consacrer une partie de leur temps et de leur énergie.

Répondre à cet appel suppose aussi qu'ils puissent aménager différemment leur emploi du temps et qu'ils soient en mesure de répondre aux exigences de la revendication collective, quitte pour ce faire à modifier leur routine.



Tous ces changements dérangent et ne peuvent pas se faire automatiquement. En plus de la volonté d'agir, il faut que les groupes se sentent interpellés par leur mission de revendication et que la solidarité de chacun soude la volonté de tous dans l'action.

LES TÂCHES PRIORITAIRES

À court terme, il faut confronter l'attentisme dans lequel trop de groupes se complaisent et convaincre les individus et les associations que l'action est possible, malgré les contraintes qu'elle présente, la conjoncture qui n'est peut-être pas favorable, et le pessimisme ambiant. Il faut aussi éviter d'improviser les actions et de faire flèche de tout bois. Les groupes qui sont actuellement les plus actifs passent souvent d'une action à l'autre, sans analyser les résultats obtenus. D'où cette impression de toujours recommencer sans pouvoir éviter les écueils, ni pouvoir miser sur les acquis. Bref, il n'y a pas d'action facile et la cohérence d'un discours, comme celle d'une stratégie, se construisent patiemment par l'action, mais aussi par la réflexion.

La planification des actions suppose aussi un minimum de concertation entre les groupes désireux d'agir et l'élaboration de stratégies qui fassent consensus. Il s'agit là d'un défi de taille qui exige un accord sur les objectifs à poursuivre, une mise en commun des ressources et une disponibilité généreuse des groupes, sans quoi toute action qui ne satisfait pas à ces exigences est vouée à l'échec avant même de commencer.

CONCLUSION

En guise de conclusion, permettez-nous de citer la dernière phrase du dernier chapitre d'un *Réseau en perte de mission*. Les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle que notre organisme a publié en 2018. Elle est, plus que jamais, d'actualité.

« Pour l'heure et pour longtemps encore, revendiquer et agir seront les seuls moyens à notre disposition, et la solidarité notre seule arme. Il nous appartient de la construire si nous voulons mettre fin à la détérioration des services destinés aux personnes ayant une DI et à leurs proches. Si nous devons sensibiliser d'autres milieux, faisons-le. S'il faut construire des alliances, mettons-y nos énergies. Surtout, nous devons interpeler les décideurs et revenir à la charge sans relâche. »

Si vous croyez que votre entourage pourrait profiter de la lecture de ce bulletin, n'hésitez pas à le diffuser auprès de vos membres et au sein de vos réseaux.



POUR TOUTE COMMUNICATION
marcelfaulkner@rppadim.com

LA MISSION DU NOUVEAU BULLETIN DU REGROUPEMENT DE PARENTS DE PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE MONTRÉAL



REPRENDRE L'INITIATIVE ET REVENDIQUER

En dépit de toutes les difficultés, des tâches qui s'accumulent et des besoins qui augmentent, nous croyons que le milieu associatif est capable de reprendre l'initiative, malgré la conjoncture défavorable et un certain pessimisme ambiant. Il nous appartient de revenir à l'essentiel, c'est-à-dire aux besoins que les familles expriment et qu'elles désespèrent de voir satisfaits¹.

Délaissions la position d'attente dans laquelle nous sommes enfermés et choisissons le terrain de nos revendications. Si nous devons sensibiliser d'autres milieux, faisons-le. S'il faut construire des alliances, mettons-y nos énergies. Surtout, nous devons interpeler les décideurs et revenir à la charge sans relâche.

Revendiquer et agir sont les seuls moyens à notre disposition, et la solidarité notre seule arme. Il nous appartient de la construire si nous voulons mettre fin à la détérioration des services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et à leurs proches.

VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER À SOS DI SERVICES PUBLICS



SOS DI SERVICES PUBLICS

POUR TOUTE COMMUNICATION
SOS DI SERVICES PUBLICS
911 Jean-Talon, Est, local 227A
Montréal, QC H2R 1V5
Tél.: 514-255-3064
marcelfaulkner@rppadim.com

<https://sosdiservicespublics.jimdosite.com>

¹ Les paragraphes de cette page sont tirés de : Marcel Faulkner, Claude Béliveau, Gilles Roy, *Un réseau en perte de mission. Les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal, 2018.